

A group of people, mostly wearing yellow shirts, are walking through a dense forest. The scene is captured from a low angle, looking down a dirt path. Sunlight filters through the trees, creating dappled light on the ground. In the foreground, a dark wooden bench is partially visible on the right side. The overall atmosphere is peaceful and natural.

# Plaine de vacances de Beyne-Heusay

Projet d'accueil 2024-2026



Commune de **Beyne-Heusay**  
Beyne-Heusay | Bellaire | Queue-du-Bois | Moulins-sous-Fléron  
[www.beyne-heusay.be](http://www.beyne-heusay.be)



# 1. BIENVENUE

La plaine de vacances est une initiative de l'échevinat de la jeunesse de l'administration communale de Beyne-Heusay. Elle se déroule durant les vacances d'été et accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans.

En 2003, cette plaine a été agréée par l'ONE. Cela signifie que le pouvoir organisateur s'engage dans une démarche de qualité d'accueil avec du personnel qualifié.

Tous les trois ans, un projet d'accueil est élaboré et est le fruit d'un travail collaboratif. Celui-ci permet une première réflexion concernant le service que le pouvoir organisateur souhaite garantir ainsi que les ressources et moyens nécessaires pour la mise en place de celui-ci.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et restons à votre disposition !

L'échevinat de la jeunesse,  
Le service jeunesse/ATL,  
L'équipe éducative.



## 2. POUVOIR ORGANISATEUR

La plaine de vacances dépend de l'échevinat de la jeunesse. Le service communal, en charge de l'organisation de celle-ci, est le service jeunesse/ATL. Il se situe à l'administration communale de Beyne-Heusay, place Joseph Dejardin, 2.

Personnes de contact		
Animatrice responsable Julie Beaujean 04.355.89.27 jeunesse@beyne-heusay.be	Chef de service Sandrine Leclercq 04.355.89.29 jeunesse@beyne-heusay.be	Coordinatrice ATL Louise Fagnoul jeunesse@beyne-heusay.be

Commune de **Beyne-Heusay**  
Beyne-Heusay | Bellaire | Queue-du-Bois | Moulins-sous-Féron  
www.beyne-heusay.be



## 3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Service d'accueil proposé

Il existe trois types de centres de vacances reconnus par l'ONE : les plaines de vacances, les séjours et les camps.

A Beyne-Heusay, le service d'accueil proposé est une plaine de vacances. Il s'agit d'un centre non résidentiel qui accueille des enfants en journée. Elle se nomme Play'Beyne et se déroule 4 semaines chaque été. Elle a lieu à l'école communale du Centre, rue du Heusay n°18.

Cette infrastructure, située au cœur de la commune, est bien desservie (lignes de bus proches, parkings, etc.).

## RGPD

Dans le cadre de ce service d'accueil, des données à caractères personnels doivent être traitées. L'administration communale met tout en œuvre pour respecter le cadre du règlement général de la protection des données :

- En vous informant du type de données traitées, des finalités de traitements et de la manière dont elles sont traitées.
- En vous informant de la durée durant laquelle ces données à caractères personnels sont gardées.
- En vous demandant votre consentement lorsque cela est nécessaire (dans le cadre de publication de photos par exemple).
- En vous informant de vos droits de consultation/modification/suppression de ces données.

Toutes questions relatives aux données à caractères personnels peuvent être adressées au DPO par email à [dpo@beyne-heusay.be](mailto:dpo@beyne-heusay.be)



## 4. PROJET PEDAGOGIQUE

Un projet pédagogique, c'est l'ensemble des intentions éducatives que poursuit le pouvoir organisateur par rapport à l'accueil des enfants dans le cadre des centres de vacances.

### Missions et objectifs

La mission de base d'un centre de vacances est de procurer de la détente et du bien-être aux enfants durant les vacances, dans un cadre hors scolaire. Tout est mis en œuvre afin de permettre à l'enfant de se sentir en vacances.

Les activités proposées ne sont pas spécialisées et n'ont pas comme but l'apprentissage d'une compétence ou d'une aptitude. Il s'agit bien d'activités multidimensionnelles favorisant la découverte, l'amusement et le lâcher prise. Il s'agit de passer un agréable congé, qui est un temps d'arrêt du rythme scolaire, sans une visée de performances ou de résultats.



Comme le précise le décret, les centres de vacances ont pour mission « de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires ». Les objectifs sont :

- Le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique des jeux, du sport ou d'activités de plein air ;
- La créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et la participation.

La plaine de vacances est également un lieu propice au vivre ensemble :

- Via des activités coopératives développant l'esprit d'entre-aide ;
- Via une mixité sociale favorisant le savoir-vivre, le respect des convictions de chacun et l'intégration sociale ;
- Via le dialogue favorisant le développement de l'empathie et de la citoyenneté.

# Moyens pour atteindre les objectifs

## Tarif démocratique

Afin de pouvoir accueillir tous les enfants, la plaine de vacances se veut financièrement accessible. Le prix est de 15€/semaine et comprend l'encadrement, le matériel et les excursions. Exceptionnellement, nous pouvons vous demander votre concours pour du matériel basique (ex : carton de papier wc pour un bricolage).

## Organisation de la vie quotidienne - l'accueil

La vie à la plaine débute et se termine par un accueil. Par accueil, nous entendons la période avant (de 08h à 09h) et après (16h15/30 à 17h) les activités proprement dites de la plaine de vacances.

Lors de l'accueil du matin, les animateurs veillent à noter les présences et donnent la possibilité aux enfants de profiter d'activités libres via du matériel mis à leur disposition, en attendant de rejoindre leur groupe respectif. Lors de l'accueil du soir, les animateurs veillent à noter les sorties et donnent également la possibilité aux enfants de profiter d'activités libres via du matériel mis à leur disposition.

Un autre accueil est prévu le matin, il se situe à l'école communale de Queue-du-Bois (à partir de 08h). Les enfants sont ensuite acheminés vers la plaine via un service de car gratuit. Ce véhicule sillonne la commune et s'arrête à différents points (voir horaire ROI). Ce service a pour objectif de faciliter la mobilité et l'accès au centre de vacances.

Ces instants, surtout l'accueil du matin, ont pour but de mettre à l'aise l'enfant et de l'aider à se sentir en confiance au sein d'un environnement rassurant propice à l'amusement et à la détente. Il s'agit également d'un moment d'échanges entre les animateurs et vous.



## Organisation de la vie quotidienne - la journée

La plaine débute à 09h et se termine à 16h15. Selon les excursions, il se peut que la journée se prolonge jusque 16h30. Si tel est le cas, vous en êtes avertis via le planning d'activités.

### UNE JOURNÉE TYPE À LA PLAINE DE VACANCES

08h - 09h

⇒ Accueil du matin

09h

⇒ Rassemblement et consignes

09h15

⇒ Début des activités

10h30

⇒ Collation et temps libre

11h

⇒ Reprise des activités

12h

⇒ Dîner et temps libre

13h

⇒ Reprise des activités

15h45

⇒ Collation

15h45

⇒ Rassemblement et consignes pour le lendemain

16h15 / 16h30

⇒ Sortie des enfants

17h

⇒ Fin de l'accueil du soir



Cet horaire se veut équilibré mais reste théorique. En fonction des besoins et du rythme de l'enfant, celui-ci peut être adapté.

## Activités

Par activité, nous entendons les animations organisées par les animateurs (ex : jeu dans les bois, bricolage, etc.), les excursions (ex : piscine, ferme pédagogique, etc.) ainsi que les professionnels se présentant à la plaine pour y réaliser une prestation (spectacle de magie, mini-concert, etc.).

En début de plaine, nous vous remettons le planning d'activités. Celui-ci comprend les prestations des personnes extérieures et les excursions avec informations (ex : pour la piscine, prévoir un sac comprenant un maillot et deux essuies). Même si les animateurs prévoient un programme d'animations (atelier créatif, jeux sportifs, etc.), vous n'êtes pas informés de celui-ci préalablement mais par la suite, via le tableau « Aujourd'hui, à la plaine... ». Ce tableau est positionné à la sortie, en fin de journée. En effet, une activité programmée peut changer suite notamment aux conditions météorologiques. Cette démarche permet également d'être à l'écoute des souhaits des enfants, dans la mesure du possible (« on aimerait faire... ») et de les intégrer dans le choix des activités.

Via un panel d'activités diversifiées, l'objectif est de favoriser l'épanouissement de l'enfant sans une visée de performances mais bien dans une optique d'éducation permanente. Même si les animateurs

apportent « un cadre » lors des activités (consignes, mesures de sécurité, etc.), ils donnent la possibilité aux enfants de stimuler leur imagination, de prendre des initiatives et de s'approprier le matériel selon leurs souhaits (un crayon devient une baguette magique, etc.).

Cette méthodologie de l'animation se réalise par l'intermédiaire de jeux libres. Pour ce faire, les espaces et le matériel sont adaptés et favorables à la créativité ainsi qu'aux nouveaux apprentissages. De manière transversale, les compétences développées chez les enfants sont de l'ordre de l'autonomie, de la confiance en soi, de la découverte de ses potentialités, de l'esprit d'équipe et de la solidarité.

Les enfants sont invités à participer aux activités, mais sans obligation ou contrainte. Des moments « temps libres » sont également proposés afin de leur laisser la possibilité de faire ce qu'ils souhaitent (toujours dans un cadre défini) comme interagir librement, se reposer, rêver, bavarder, ... ou tout simplement ne rien faire ! Le lâcher prise a une place primordiale au sein de la plaine de vacances.

Concernant les activités éducatives, nous proposons :

- Des activités prônant une hygiène de vie saine (ex : alimentation équilibrée en réalisant des brochettes de fruits).
- Des jeux coopératifs, d'entraide, de solidarité, projets collectifs, ... Les jeux qui encouragent la concurrence, l'individualisme et la compétition sont acceptés mais limités.
- Des activités interculturelles dans un but de compréhension réciproque et de renforcement des liens sociaux et culturels.





## Vivre en collectivité



En début de plaine de vacances, les règles de vie (charte) sont construites par les enfants et les animateurs au sein de chaque groupe. L'objectif est d'établir une relation de confiance entre enfants/animateurs et de conscientiser les enfants de l'importance d'avoir des droits et des devoirs pour un bon fonctionnement de la vie en collectivité.

Si l'enfant se soustrait aux règles, une discussion est proposée avec l'animateur référent. En cas de répétition ou suite à un comportement inacceptable, une sanction éducative « à visée réparatrice » est appliquée. L'objectif est que l'enfant comprenne son manquement ou la transgression d'une règle établie avec le groupe.

Tout au long de la plaine, une attention particulière est portée sur :

- Le respect des convictions religieuses, philosophiques et politiques des enfants et de leur famille.
- L'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.
- Le développement de la citoyenneté et de la participation.

En effet, la plaine est avant tout un lieu riche en rencontres, en interactions et propice à l'apprentissage du vivre ensemble dans le respect des différences.

Régulièrement, les animateurs proposent des cercles de parole où chacun a le droit de s'exprimer et de faire un retour sur son vécu à la plaine de vacances.

## Espaces de vie et matériel

La plaine de vacances se déroule au sein de locaux scolaires répondant aux exigences de sécurité, qui sont adaptés aux besoins des enfants (WC spécifiques pour les 3-5 ans, mobilier en fonction de la taille des enfants, etc.). Ils sont entretenus et nettoyés quotidiennement par du personnel qualifié. Pour leur donner un look « vacances » et oublier les rites scolaires, ceux-ci sont décorés par les enfants et les animateurs lors d'activités créatives.

La plaine de vacances se déroule à l'école communale du Centre. Les espaces de vie sont :

- Un local par groupe d'enfants avec du mobilier adapté,
- Une cuisine,
- Une grande salle polyvalente,
- Un local sieste avec un espace pour changer les enfants,
- Différentes cours,
- Des sanitaires dont des WC adaptés à la taille des enfants.

Cette infrastructure se situe près d'un environnement propice aux balades. En effet, l'école du Centre est proche du RAVeL.

La plaine de vacances dispose de matériel divers (boîte de marqueurs, ciseaux, ballons, etc.) dont une partie est renouvelée chaque année. Il est utilisé lors des différentes activités. Les enfants peuvent également utiliser le matériel récréatif lors des temps libres. Ils sont invités à prendre soin de ce matériel et doivent aider au rangement de celui-ci.



## Encadrement et suivi

Selon les exigences de l'ONE, les normes d'encadrement sont :

- Un animateur par groupe de 8 enfants si un ou plusieurs enfants sont âgés de moins de 6 ans,
- Un animateur par groupe de 12 enfants de 6 ans et plus,
- Un animateur sur trois doit être breveté, assimilé ou en 2<sup>ème</sup> stage pratique dans son cursus de formation en vue de l'obtention du brevet d'animateur.
- Un coordinateur de plaine pour accompagner les animateurs sur le terrain.

Les enfants sont encadrés par du personnel qui, pour la plupart, détient un brevet d'animateur ou est assimilé. Les animateurs doivent être âgés de 17 ans minimum lors de leur entrée en fonction et ont réussi un entretien d'embauche réalisé par l'échevinat de la jeunesse/ATL.

Afin de préparer ce personnel à leur fonction d'animateur, le P.O. prévoit avant le début de la plaine :

- Des rencontres pour découvrir le mode de fonctionnement de la plaine.
- Des rencontres pour préparer les animations.
- Une initiation aux premiers secours.

Lors de la plaine :

La réalisation d'(auto)évaluations régulières avec le coordinateur.

En fin de plaine :

- Un feed-back et une discussion ouverte afin de cibler les points forts, les manquements et les améliorations souhaitées dans le cadre de la prochaine plaine.

Afin de créer une relation de qualité entre animateurs et enfants, ces derniers sont généralement encadrés par la même équipe éducative durant toute la plaine (ou une première équipe les 2 premières semaines/une seconde équipe les 2 dernières semaines). Chaque groupe d'animateurs contient, au minimum, un membre breveté ou assimilé. Ce personnel est fortement encouragé à suivre des formations dans le domaine de l'animation et de l'éducation.

Les animateurs disposent des fiches d'identité des enfants, complétées lors de l'inscription, et peuvent prendre connaissance des différentes informations (allergies, besoins spécifiques, etc.).

## Organisation des groupes d'enfants

La répartition des enfants au sein des groupes se fait selon l'année de naissance. Cela permet ainsi de proposer des activités appropriées à l'âge, aux besoins et au rythme de chacun. L'enfant doit avoir 3 ans accomplis pour participer à la plaine de vacances. Lorsque celui-ci a 13 ans, il ne peut plus fréquenter la plaine de vacances (il peut cependant terminer sa semaine d'activités).

La répartition des enfants se fait comme suit :

- 3-5 ans : les Lutins
- 6-7 ans : les Indiens
- 8-9 ans : les Moussaillons
- 10-12 ans : les Explorateurs



Chaque sous-groupe de Lutins peut accueillir 16 enfants et est encadré par 2 animateurs. Chaque sous-groupe d'Indiens et Moussaillons peut accueillir 24 enfants et est encadré par 2 animateurs. Le groupe des Explorateurs peut accueillir 36 enfants et est encadré par 3 animateurs. Au total, 164 enfants peuvent être accueillis par semaine tout en respectant les normes d'encadrement.

Tout enfant est le bienvenu à la plaine et l'équipe éducative veille au bien-être de chacun. Ceci étant, le milieu d'accueil n'est pas équipé, tant en infrastructure qu'en personnel, pour recevoir des enfants présentant des troubles moteurs et cérébraux importants. Cependant, chaque demande peut être discutée avec vous.

## Communication avec les parents

Les autorités communales ainsi que le service de la jeunesse/ATL, les coordinateurs et les animateurs sont à votre écoute. Vous êtes invités à consulter le projet d'accueil, exprimer vos suggestions et faire part de vos remarques auprès des responsables de la plaine. Celles-ci seront intégrées au projet, dans la mesure du possible, et après concertation avec les responsables. Si besoin, en plus des rencontres journalières établies lors des périodes d'accueil, un rendez-vous peut être planifié à la demande.

## 5. RÉGLEMENT D'ORDRE D'INTÉRIEUR

Le R.O.I permet de déterminer les modalités pratiques de fonctionnement du milieu d'accueil, son organisation, les responsabilités respectives des différents acteurs. Il établit dans la clarté le contrat entre ces différents partenaires permettant à chacun de connaître ses droits et ses obligations. Il pourra, de la sorte, utilement prévenir certains problèmes ou autres contestations.



### Conditions d'accessibilité et inscriptions

La plaine de vacances s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans. Pour y participer, ceux-ci doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- Être domicilié à Beyne-Heusay ;
- Suivre sa scolarité dans l'une des écoles communales ou libres de Beyne-Heusay ;
- Habiter hors commune mais avoir un parent ou un grand-parent domicilié à Beyne-Heusay ;
- Faire l'objet d'un encadrement ou d'une guidance par le C.P.A.S. de Beyne-Heusay.

La promotion de ce service d'accueil est réalisée via une publicité distribuée dans toutes les écoles fondamentales (réseau officiel et libre) de la commune. Elle est également assurée via le site Internet communal, sa page Facebook, des publicités dans les commerces locaux, etc.

Les inscriptions débutent dans le courant du mois de mai, via un formulaire en ligne publié sur le site Internet communal. Ce formulaire comprend une fiche d'identité et une fiche santé. Pour une question de logistique et d'organisation, les inscriptions se clôturent chaque jeudi midi, précédant la semaine d'activités. Si vous éprouvez des difficultés à réaliser cette inscription en ligne, le service jeunesse/ATL reste à votre disposition et peut vous apporter une aide adaptée. Les inscriptions se réalisent par semaine. Le prix demandé est de 15€/semaine et englobe l'entièreté des frais relatifs aux activités proposées (encadrement, déplacements, excursions, etc.). Le paiement s'effectue selon les modalités reprises dans la promotion des activités d'été.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence, sauf sur présentation d'un certificat médical couvrant la semaine d'activités dans son ensemble. Celui-ci devra être remis au service jeunesse/ATL au plus tard le 3<sup>ème</sup> jour de la semaine concernée. Le prix de l'inscription ne doit pas être un frein à la participation de l'enfant. En cas de difficultés, notre service jeunesse/ATL reste à votre disposition.

## Le quotidien de la plaine de vacances

La plaine de vacances est organisée dans des locaux scolaires communaux, rue du Heusay n°18.

L'accueil du matin débute à 08h et l'accueil du soir se termine à 17h. Les activités proprement dites ne commencent qu'à 09h et se terminent à 16h15 ou 16h30 (en fonction de l'horaire des excursions - voir planning).

Pour une bonne organisation, nous vous demandons de respecter cet horaire : déposer votre enfant avant 09h, attendre la fin des activités pour le récupérer, etc. Toutefois, un imprévu peut arriver. Dans ce cas, vous pouvez contacter notre service jeunesse/ATL au 04.355.89.27.



Un autre accueil le matin est également prévu à l'école communale de Queue-du-Bois, rue Emile Vandervelde n°290, à partir de 08h. Les enfants sont ensuite acheminés vers la plaine via un service de car. Ce véhicule sillonne la commune et s'arrête à différents points :

Le matin :

- Queue-du-Bois : école communale à 8h20,
- Bellaire : place Havart à 8h25,
- Moulins-sous-Fléron : pied de la rue des Heids à 8h35.

Fin de journée :

- Moulins-sous-Fléron : pied de la rue des Heids à 16h55,
- Bellaire : place Havart à 17h00,
- Queue-du-Bois : école communale à 17h10.

Ce service gratuit permet aux enfants de se rendre à/repartir de la plaine de vacances de juillet. Sauf écrit préalable, les enfants ne peuvent être seuls à l'arrêt, tant au départ qu'au retour. Cet horaire reste théorique et s'adapte en fonction du trafic et du nombre d'enfants présents. Nous vous demandons d'être présents à l'arrêt, 5 minutes avant l'heure prévue.

En début de plaine, un planning d'activités vous est remis et comprend les prestations des personnes extérieures et les excursions avec des informations (ex : pour la piscine, prévoir un sac comprenant un maillot et deux essuies). Quotidiennement, un tableau est placé à la sortie et reprend les activités réalisées sur place, par chaque groupe.

## Encadrement et groupes

Les enfants sont encadrés par des animateurs qui, pour la plupart, détiennent un brevet d'animateur reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et ont montré leurs compétences et leur motivation lors d'un entretien d'embauche réalisé par l'échevinat de la jeunesse.

Les normes d'encadrement de la plaine est d'un animateur par groupe de 8 enfants, si un ou plusieurs enfants sont âgés de moins de 6 ans. Un animateur par groupe de 12 enfants de 6 ans et plus. Un coordinateur de plaine breveté accompagne les animateurs sur le terrain et est le garant des règles de vie de la plaine.

La répartition des enfants pour la plaine de juillet se fait comme suit :

- 3-5 ans : les Lutins.
- 6-7 ans : les Indiens.
- 8-9 ans : les Moussaillons.
- 10-12 ans : les Explorateurs.

Hormis le groupe des Explorateurs, chaque groupe est divisé en deux et identifié par une couleur (jaune/rouge). Au total, 164 enfants peuvent être accueillis (voir projet pédagogique).

L'enfant doit avoir 3 ans accomplis pour participer à la plaine de vacances. Il doit être propre ou en voie d'acquisition de la propreté (le matériel de change est à prévoir par les parents).

Lorsque l'enfant a 13 ans, il ne peut plus fréquenter la plaine de vacances (il peut cependant terminer sa semaine d'activités). La répartition des enfants dans les groupes se réalise selon l'année de naissance (même démarche que dans l'enseignement).



## Vêtements et objets de valeur

Une tenue vestimentaire adaptée aux activités et aux conditions météorologiques est recommandée :

- En cas de soleil : une casquette (nous fournissons la crème solaire via la trousse de secours).
- En cas de pluie : une veste imperméable et des chaussures adaptées.
- Lors des excursions : la tenue souhaitée est préalablement communiquée.
- De prévoir des langes, des vêtements de rechange et le matériel de sieste si nécessaire pour les plus petits.
- De préférence des chaussures fermées.

Pour les activités extérieures, la plaine met à la disposition des enfants un t-shirt permettant de les repérer facilement. De même pour les animateurs, des t-shirts spécifiques leur sont proposés pour être clairement identifiables.

Les smartphones, objets précieux, argent, etc. sont interdits pour éviter tous risques de vol, casse ou perte. Nous déclinons toute responsabilité à ce sujet.

## Santé et hygiène

La commune contracte une assurance couvrant :

- Sa responsabilité civile ;
- La responsabilité civile personnelle des enfants et des jeunes participant aux activités ;
- Le dommage corporel causé aux enfants pris en charge, soit par le fait d'autres enfants participant aux activités du centre de vacances, soit par l'effet d'un événement ne donnant pas lieu à responsabilité dans son chef.

La plaine dispose de trousse de secours (une trousse par groupe). En cas de « bobos », le personnel peut administrer les premiers soins tout en prenant en compte les informations inscrites sur la fiche médicale de l'enfant (complétée lors de l'inscription). Si l'enfant doit prendre des médicaments au cours de la plaine, ceux-ci seront fournis par vos soins avec un certificat du médecin précisant les modalités d'administration. Aucun médicament ne sera administré sans ce document.

Les enfants doivent apporter leurs collations, leurs pique-niques de midi ainsi que des boissons en suffisance. Il est vivement conseillé de noter le nom de l'enfant sur son sac, sa gourde et sa boîte à tartines. Dans un souci d'attirer l'attention concernant une bonne hygiène alimentaire, nous vous demandons d'éviter des boissons de type « sodas » ou des collations très caloriques comme les chips.

Les règles d'hygiène sont rappelées régulièrement. Le nettoyage des mains se fait à plusieurs reprises sur la journée.



## Règle de vie

Pour le bon déroulement de la plaine, chacun veille au respect de ses camarades et du personnel d'encadrement. Chacun est également attentif à l'environnement et aux locaux qui accueillent la plaine.

Si l'enfant se soustrait aux règles, une sanction à visée réparatrice sera appliquée (voir projet pédagogique). L'enfant, qui adopte un comportement mettant en danger sa sécurité et/ou celle du groupe, peut être exclu de la plaine de vacances pour une période déterminée. Cette décision sera prise en concertation avec l'Echevin en charge de la jeunesse/ATL et après avoir contacté les parents. Cette mesure n'intervient qu'en dernier recours, après que toutes les pistes de résolution ont été explorées. Un remboursement de 3€ par jour d'exclusion sera effectué par le service finances.



## Mesures spécifiques

En cas de situation exceptionnelle telle que la crise sanitaire vécue lors de la plaine de vacances 2020, l'organisation de celle-ci pourrait être différente afin de respecter les mesures en vigueur tout en garantissant un encadrement de qualité.

En cas d'indisponibilité des sites habituels (travaux prévus dans les locaux scolaires, etc.), un autre endroit pour accueillir la plaine de vacances sera envisagé.

